



Administration communale
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis 02/2018

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

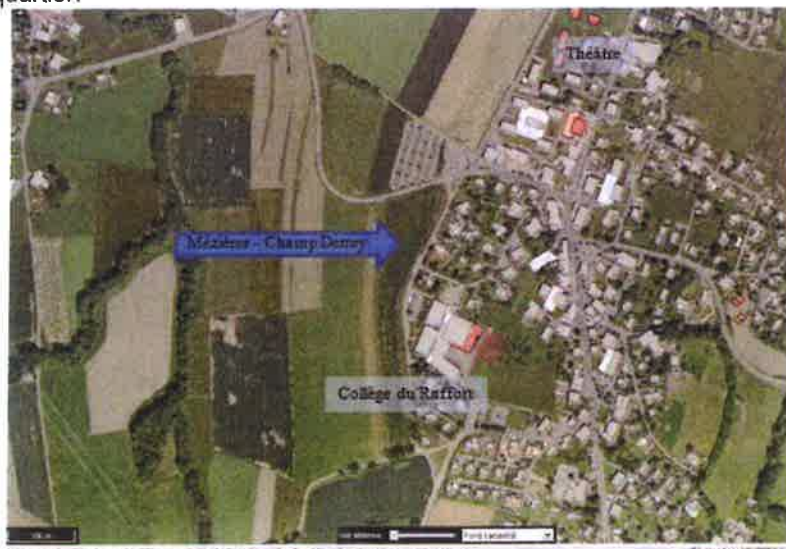
Carrouge, le 22 janvier 2018
Réf. : 1.10.101.02 /vp

Mise en séparatif du quartier Champ Derrey à Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le quartier « Champ Derrey » fait partie des deux derniers quartiers de Mézières dont l'évacuation des eaux se fait par des conduites en unitaire (*un seul tuyau pour les eaux claires et les eaux usées*).

Afin de mettre aux normes ce quartier, tel que le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, et ainsi éviter le traitement coûteux d'eaux claires indésirables dans la station d'épuration située à Lucens, exploitée par la station d'épuration de l'Association intercommunale Moudon-Lucens (AIML), la Municipalité se doit de mettre en séparatif les bâtiments situés de part et d'autre du chemin de Champ Derrey, respectivement de séparer les eaux claires (EC) des eaux usées (EU) par la construction d'un nouveau collecteur. Il y a lieu également de compléter le réseau d'adduction d'eau par une nouvelle conduite de transport d'eau potable assurant ainsi une meilleure fiabilité et une souplesse accrue au niveau de son exploitation par un bouclage ainsi que de remplacer les deux bornes hydrantes du quartier.



Le secteur à assainir se situe de part et d'autre du chemin de Champ Derrey. Il représente un nombre de 46 équivalents habitants, sur un territoire d'env. 2.27 hectares.

En juillet 2017, La Municipalité a commandé au bureau Gemetris SA une étude pour la mise en séparatif dudit quartier, sans réfection de la chaussée. Cette étude a fait ressortir les points suivants :

Choix du tracé des collecteurs / profil en long :

Afin de déterminer le tracé des collecteurs, plusieurs paramètres ont été pris en compte :

- Le tracé du collecteur de concentration unitaire (EU et EC mélangées) existant ;
- La configuration topographique et la situation des accès ;
- La place libre disponible en milieu bâti et dense (constructions, jardins, murets, arborisation) ;
- Les pentes du collecteur EU sont comprises entre un minimum de 1.0 % et 4.7 % ;
- Le point de raccordement aval se situe en limite des parcelles n° 4253 et 4532.

Mode opératoire :

Les travaux d'excavation se réaliseront par fouilles ouvertes en « U » dans la chaussée du chemin de Champ Derrey et en « V » en terrain dégagé entre les constructions existantes. Les profondeurs pourront varier considérablement suivant la profondeur des installations existantes à reprendre et à raccorder au réseau principal. Ces dernières seront comprises entre 1.50 m et 3.80 m de profondeur. Il sera nécessaire d'étayer les parois de fouilles soit par du blindage simple en bois ou par la pose de Krings. En terrain dégagé, les matériaux de déblais seront réutilisés, alors que dans la chaussée, ces derniers seront évacués en décharge. Pour les remblais et l'enrobage des conduites, dans la mesure du possible, la priorité sera donnée aux matériaux recyclés.

Caractéristiques des nouvelles canalisations :

Le matériau retenu pour ses qualités statiques et le respect de l'environnement est du polypropylène (T-PP), tuyaux à emboîter :

- Diamètre 200 mm pour les eaux usées : longueur env. 375 m ;
- Diamètre 250 mm pour les eaux claires* : longueur env. 60 m ;
- 18 chambres de visites dont 14 pour les eaux usées avec fond en matière synthétique (T-PP) ;
- Enrobage en béton recyclé sous la chaussée.

** : la branche de canalisations devant assainir les parcelles n°4451, 4468 à 4471 comporte une ancienne canalisation unitaire en tuyaux de ciment. Une inspection vidéo a permis de vérifier l'état des anciennes conduites unitaires du secteur en question. Compte tenu de son emplacement, de la profondeur importante des radiers des chambres existantes, il a été jugé préférable de remplacer ce dernier. Dans la phase exécution, en fonction des contraintes pratiques d'excavation, le maintien ou non de l'ancien collecteur en ciment sera réévalué. La longueur du tronçon représente environ 60 m'.*

Raccordements privés :

Il est prévu que chaque propriétaire d'habitation, comprise dans le périmètre à assainir, soit contacté afin de se raccorder au nouveau réseau des canalisations, selon l'art. 14 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Une séance d'information sera organisée par la Commune. Le coût des travaux de raccordement des habitations, déjà raccordées selon le système « séparatif », sera pris en charge par la commune de Jorat-Mézières. Dans le cas contraire, les travaux complémentaires seront à la charge des privés. Un devis leur sera établi avec le concours de l'entreprise adjudicataire en temps utiles.

Bouclage du réseau d'adduction d'eau :

La pose de la conduite sera effectuée parallèlement à l'avancement des fouilles EU/EC et en site propre avec une fouille indépendante sur la partie en avant du secteur des travaux. Enrobée de sable, elle sera disposée à une profondeur non atteignable par un gel normal (env. 1.30 m fond de fouille). Une bande de détection et de protection sera disposée au-dessus afin de faciliter son repérage par l'exploitant. Dans la foulée, les alimentations d'adductions d'eau privées seront transférées de l'ancienne à la nouvelle conduite.

En cas de nécessité, le remplacement des conduites privées seront discutées avec leurs propriétaires et au besoin seront remplacées à leurs frais. La totalité du coût des travaux de bouclage du réseau d'adduction d'eau sera prise en charge par la commune de Jorat-Mézières (appareillage et génie civil). Ces travaux bénéficient d'ores et déjà d'une subvention auprès de l'établissement cantonal d'assurance (ECA) à hauteur de env. Fr. 42'000.-. Le montant exact qui sera versé interviendra sur présentation du décompte accompagné d'une copie des factures et des preuves de paiement ainsi que des plans d'ouvrage exécutés.

Organisation des travaux :

Dans le respect des marchés publics, le projet doit être soumis en appel d'offres. Des demandes d'offres, sur invitation, ont été faites, tout au début du mois de janvier 2018, sur conseils de M. Stuby, afin de profiter des prix souvent plus attractifs de fin-début d'année. Les entreprises ayant été sollicitées sont : JPF Construction SA à Bulle, Entreprise Delessert SA à Essertes et Camandona SA à Crissier.

Une demande sera faite également aux différents services : Romande Energie, Swisscom et Cosvegaz pour connaître leurs intentions en cas d'améliorations souhaitées et/ou nécessaires de leur réseau sur les tracés des fouilles.

Plan financier :

Calculé par le bureau Gemetris SA, le coût estimatif des travaux s'élève à Fr. 560'000.- TTC. Le montant des travaux a été estimé sur les avant-métrés établis sur la base du plan des travaux, avec des prix moyens pratiqués dans notre région. Le coût se répartit de la manière suivante :

Honoraires Gemetris pour étude	Fr. 38'000.-
GC Mise en séparatif Champ Derrey réseau EU / EC	Fr. 350'000.-
Adduction d'eau (GC)	Fr. 83'500.-
Adduction d'eau (appareillage Commune)	Fr. 34'500.-
Adduction d'eau (appareillage privés)	Fr. 12'000.-
Honoraires Gemetris suivi des travaux	Fr. 31'000.-
Divers et imprévus	Fr. 11'000.-
Total global arrondi TTC	Fr. 560'000.-

Tant la subvention ECA, que les participations des services et privés viendront en déduction du crédit demandé et la répartition finale sera établie à la fin des travaux.

Planinig :

Les travaux, s'ils sont approuvés par le Conseil communal, pourront débuter au printemps 2018 et selon la météo dureront entre 3 et 5 mois, en tenant compte également de la remise en état de la chaussée sur le tracé des fouilles exécutées.

Forts de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 27 mars 2018,
vu le préavis municipal N° 02/2018,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser les travaux suivants :**
 - **Mise en séparatif du quartier « Champ Derrey »,**
 - **Bouclage du réseau – adduction d'eau,**
 - **Remplacement de deux bornes hydrantes,**

- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 560'000.- ;**

- **de financer ces travaux de la manière suivante :**
 - **encaissement d'une subvention ECA estimée à Fr. 42'000.-**
 - **prélèvement de Fr. 300'000.- sur le fonds de réserve affecté 9280.46.10**
 - **prélèvement de Fr. 100'000.- sur le fonds de réserve affecté 9280.81.10**
 - **si nécessaire, recours à l'emprunt pour le solde de Fr. 118'000.-**

- **d'amortir l'investissement net de Fr. 518'000.- de la manière suivante :**
 - **amortissement de Fr. 300'000.- par prélèvement au fonds de réserve affecté 9280.46.10**
 - **amortissement de Fr. 100'000.- par prélèvement au fonds de réserve affecté 9280.81.10**
 - **amortissement du solde de l'investissement net de Fr. 118'000.- sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 4'000.- par le compte 46.331.116, la première fois au budget 2019.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire
Josette Sonnay Khatanassian

Annexe : plan mise en séparatif EU – EC avec bouclage adduction d'eau

Municipal responsable : Monsieur Michel Rochat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2018.

COMMUNE DE JORAT-MEZIERES
 2828-0/1

Echelle 1:250
 FCB 1995 02
 FCB 1995 03
 FCB 1995 04
 FCB 1995 05
 FCB 1995 06
 FCB 1995 07
 FCB 1995 08
 FCB 1995 09
 FCB 1995 10
 FCB 1995 11
 FCB 1995 12
 FCB 1995 13
 FCB 1995 14
 FCB 1995 15
 FCB 1995 16
 FCB 1995 17
 FCB 1995 18
 FCB 1995 19
 FCB 1995 20
 FCB 1995 21
 FCB 1995 22
 FCB 1995 23
 FCB 1995 24
 FCB 1995 25
 FCB 1995 26
 FCB 1995 27
 FCB 1995 28
 FCB 1995 29
 FCB 1995 30
 FCB 1995 31
 FCB 1995 32
 FCB 1995 33
 FCB 1995 34
 FCB 1995 35
 FCB 1995 36
 FCB 1995 37
 FCB 1995 38
 FCB 1995 39
 FCB 1995 40
 FCB 1995 41
 FCB 1995 42
 FCB 1995 43
 FCB 1995 44
 FCB 1995 45
 FCB 1995 46
 FCB 1995 47
 FCB 1995 48
 FCB 1995 49
 FCB 1995 50
 FCB 1995 51
 FCB 1995 52
 FCB 1995 53
 FCB 1995 54
 FCB 1995 55
 FCB 1995 56
 FCB 1995 57
 FCB 1995 58
 FCB 1995 59
 FCB 1995 60
 FCB 1995 61
 FCB 1995 62
 FCB 1995 63
 FCB 1995 64
 FCB 1995 65
 FCB 1995 66
 FCB 1995 67
 FCB 1995 68
 FCB 1995 69
 FCB 1995 70
 FCB 1995 71
 FCB 1995 72
 FCB 1995 73
 FCB 1995 74
 FCB 1995 75
 FCB 1995 76
 FCB 1995 77
 FCB 1995 78
 FCB 1995 79
 FCB 1995 80
 FCB 1995 81
 FCB 1995 82
 FCB 1995 83
 FCB 1995 84
 FCB 1995 85
 FCB 1995 86
 FCB 1995 87
 FCB 1995 88
 FCB 1995 89
 FCB 1995 90
 FCB 1995 91
 FCB 1995 92
 FCB 1995 93
 FCB 1995 94
 FCB 1995 95
 FCB 1995 96
 FCB 1995 97
 FCB 1995 98
 FCB 1995 99
 FCB 1995 100

PLAN DE SITUATION
GENELEC
 2000000000
 2000000000
 2000000000
 2000000000

LEGENDE
 Réseaux enterrés
 Réseaux aériens
 Réseaux de distribution
 Réseaux de collecte
 Réseaux de traitement
 Réseaux de stockage
 Réseaux de pompage
 Réseaux de mesure
 Réseaux de contrôle
 Réseaux de sécurité
 Réseaux de maintenance
 Réseaux de gestion
 Réseaux de planification
 Réseaux de documentation
 Réseaux de communication
 Réseaux de formation
 Réseaux de recherche
 Réseaux de développement
 Réseaux de coopération
 Réseaux de partenariat
 Réseaux de concertation
 Réseaux de médiation
 Réseaux de dialogue
 Réseaux de négociation
 Réseaux de médiation
 Réseaux de dialogue
 Réseaux de négociation

